

Budget 2022 : maintenir l'équilibre pour préparer l'avenir !

Rigoureusement élaboré avec les services municipaux et voté par le Conseil Municipal, le budget primitif (composé du budget de fonctionnement et du budget d'investissement) permet d'estimer toutes les recettes et les dépenses prévues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année. Quels sont les moyens de Déville lès Rouen et comment sont réparties les dépenses ? Ensemble, décortiquons le budget 2022.

Quels sont les investissements budgétisés en 2022 ?

> Les grands projets : 904 950 €

Les faits marquants des opérations d'investissement pour ce budget 2022 sont :

La poursuite des projets : l'informatique scolaire et la vidéoprotection, la requalification du site Blériot (démolition des terrains de tennis) et bien sûr la construction de la nouvelle piscine, le parc urbain, la résidence d'artistes, la rénovation du centre technique, les travaux du centre culturel Voltaire.

Le lancement de nouveaux projets : le passage à la fibre optique, les travaux à l'école Rousseau, la rénovation des sanitaires à l'école Blum.

A noter : s'ajoutent également des frais supplémentaires liés à la dépollution des terres et l'augmentation généralisée du coût des matières premières, dans le cadre de la construction de la nouvelle piscine.

> Les investissements courants : 282 445 €

- Poursuite du contrôle d'accès par badges des équipements sportifs (le stade Laudou en 2022, suite aux gymnases équipés en 2021)
- Acquisition de mobilier et de matériels spécifiques pour l'ouverture de la nouvelle piscine
- Acquisition de défibrillateurs pour différents sites municipaux
- Remplacement de copieurs dans les écoles
- Aménagement d'un site cinéraire et fourniture d'une colonne du temps au cimetière
- Achats de logiciels et matériels informatiques
- Achats de matériels spécifiques pour le centre culturel Voltaire (machine à brouillard et micros HF)
- Travaux de revêtement de sol à l'Hôtel de Ville

Budget de fonctionnement = 11 949 315 €

Nos moyens...	...leur affectation
Produits des services et de gestion 1 080 525 €	Frais de personnel 6 987 013 €
Impôts et taxes 8 443 601 €	Fonctionnement courant des services 3 341 668 €
Participations et dotations 2 364 867 €	Gros entretien 451 830 €
Autres recettes 60 322 €	Frais financiers éventuels 300 000 €
	Prélèvement pour investissement 868 804 €

+

Budget d'investissement = 1 946 952 €

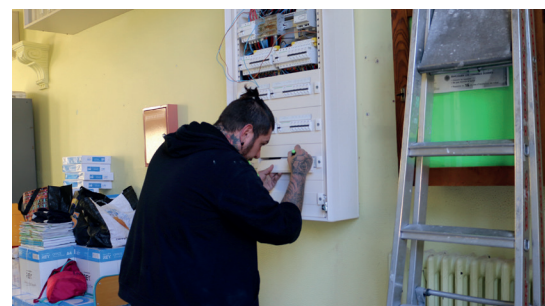
Nos moyens...	...leur affectation
Fonds de compensation de la TVA 330 000 €	Remboursements d'emprunts 300 000 €
Subventions d'équipement 166 452 €	Grands projets 904 950 €
Versement Métropole 77 197 €	Investissements courants 282 445 €
Cessions 18 112 €	Autres (avances pour grands projets) 459 557 €
Autofinancement 1 170 304 €	
Emprunt en capital 184 887 €	

Ce que la Ville fait avec 100€ en 2022*

* Budget de fonctionnement des services



Installation de nouveaux défibrillateurs



Remise à niveau du réseau informatique dans les écoles

LEXIQUE PRATIQUE POUR S'Y RETROUVER :

> **Le budget primitif** est élaboré par les services municipaux et voté par le Conseil Municipal. Il estime les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il se compose du budget de fonctionnement et du budget d'investissement.

> **Le budget de fonctionnement** regroupe les dépenses de tous les jours, celles qui font vivre au quotidien les services aux habitants : écoles, médiathèque... Elles servent aussi au fonctionnement et à l'entretien des équipements municipaux (éclairage, assurance...).

> **Le budget d'investissement** assure l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie. Les grands projets sont budgétisés en investissement pour créer ou réhabiliter les équipements municipaux.

> Pour réaliser **les dépenses de fonctionnement et d'investissement**, la commune perçoit de l'argent à travers les impôts locaux payés par les contribuables, les dotations de l'Etat ou d'autres collectivités comme la Métropole, les produits des services municipaux et les emprunts.

> En cours d'année, **le budget supplémentaire** permet de réajuster le budget primitif prévisionnel au réel, en autorisant éventuellement de nouvelles dépenses et recettes. Il est également voté en Conseil Municipal.

IMPOTS : LA VILLE PROPOSE LES MÊMES TAUX DEPUIS 1995

Pour ne pas alourdir la charge des contribuables, la commune reconduit les mêmes taux depuis 1995. L'augmentation des impôts s'explique donc par l'augmentation de la valeur locative du logement décidée par le parlement.

EN RÉSUMÉ

Avec 13,9 millions d'euros de budget, l'équilibre se maintient cette année encore, malgré un contexte particulier. La gestion rigoureuse des services municipaux permet de préparer l'avenir tout en restant attentif aux besoins du quotidien.